



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mai 2022, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2022-137 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-051 afin de modifier diverses dispositions.**

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » :
www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Ce règlement a reçu le 22 avril 2022, l'approbation de la MRC des Laurentides, à l'effet que le présent règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 18 mai 2022

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce dix-huit mai deux mille vingt-deux.

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière